MAZARS

MEDIA FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

MEDIA FORMATION
siège : 8 bis rue de l'Industrie - Ile Lacroix
ROUEN (Seine-Maritime)

Siret n° 403.344.401.00027 / code APE 804 C

Praxity MEMBER

MAZARS

Média Formation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le
31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association MEDIA FORMATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels, qui font apparaître un **excédent de 40.039,67 euros** pour un **total de bilan de 725.425,56 euros**, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF

2. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne le rattachement des prestations et produits de subventions de fonctionnement, aux charges de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 11 mai 2010

Le commissaire aux comptes
Mazars

Jean-Guy LECOUTEUX

Monique THIBAULT

Praxity MEMBER OF GLOBAL ALLIANCE OF

29/04/2010

MEDIA FORMATION
BILAN AU 31 DECEMBRE 2009 (en euros)

ACTIF	2009	2008
IMMOBILISATIONS		
218100 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 209,46	27 918,76
218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	313 732,12	290 657,51
	345 941,58	318 576,27
281000 AMORTISSEMENTS	-307 106,60	-287 017,71
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**38 834,98**	**31 558,56**
CREANCES		
411000 CLIENTS	317 843,36	216 671,48
416000 CLIENTS DOUTEUX	0,00	0,00
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	320 008,46	294 307,53
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 246,57	1 453,91
491000 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	-70,83	-70,83
TOTAL DES CREANCES	**644 027,56**	**512 362,09**
DISPONIBILITES		
512200 CAISSE D'EPARGNE COMPTE COURANT	41 877,55	95 748,05
512300 CAISSE D'EPARGNE - CA	467,45	427,45
512400 CAISSE D'EPARGNE - ACTIPAT	0,00	0,00
530000 CAISSE	218,02	11,99
580000 VIREMENTS INTERNES	0,00	0,00
TOTAL DES DISPONIBILITES	**42 563,02**	**96 187,49**
TOTAL DE L'ACTIF	**725 425,56**	**640 108,14**

PASSIF	2009	2008
FONDS PROPRES		
106880 RESERVES POUR PROJET ASSOCIATIF	108 780,58	108 780,58
110000 REPORT A NOUVEAU	248 248,29	216 307,06
131800 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	14 796,53	14 796,53
131810 SUBVENTION INVEST DRTEFP	93 467,20	93 467,20
131820 SUBVENTION INVEST CAISSE EPARGNE	42 195,12	42 195,12
139800 REPRISE SUBVENTION D'EQUIPEMENT	-14 796,53	-14 796,53
139810 SUBV INVEST COMPTE RESULTAT	-92 265,25	-92 265,25
158000 PROVISION POUR DEPART SALARIES	15 498,23	19 293,23
158800 PROVISION POUR CHARGES	3 380,00	3 380,00
TOTAL DES FONDS PROPRES	**419 304,17**	**391 157,94**
DETTES		
401000 FOURNISSEURS	35 160,29	14 392,38
408100 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	31 826,78	28 253,85
421000 REMUNERATIONS DUES AU PERSONNEL	0,00	0,00
425100 PRETS AU PERSONNEL	0,00	0,00
428200 PERSONNEL - CONGES A PAYER	61 318,84	56 752,41
428600 PERSONNEL - SALAIRES BRUTS A PAYER	29 842,49	10 871,46
438600 PERSONNEL - CH PATRONALES A PAYER	14 921,25	5 435,73
430000 DETTES SOCIALES	63 598,31	57 286,87
468600 DIVERS - CHARGES A PAYER	22 981,40	26 189,15
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 432,36	17 827,12
TOTAL DES DETTES	**266 081,72**	**217 008,97**
EXCEDENT CONSTATE	**40 039,67**	**31 941,23**
TOTAL DU PASSIF	**725 425,56**	**640 108,14**

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

MEDIA FORMATION
COMPTE DE RESULTAT 2009 (en euros)

CHARGES	2009	2008
CHARGES D'EXPLOITATION		
60 MATIERES CONSOMMABLES	51 606,22	41 009,20
61 SERVICES EXTERIEURS	171 959,18	155 954,36
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	71 668,39	65 411,23
63 IMPOTS ET TAXES	104 782,13	70 359,16
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 214 191,15	978 032,79
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	249,16	232,00
68 DOT. AUX AMORT. ET PROVISIONS	20 088,89	27 068,52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 634 545,12**	**1 338 067,26**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**31 701,26**	**-3 657,91**
CHARGES FINANCIERES		
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**0,00**	**0,00**
RESULTAT FINANCIER	**402,02**	**7,50**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 254,76	2 779,39
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**1 254,76**	**2 779,39**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**7 936,39**	**35 591,64**
RESULTAT NET COMPTABLE	**40 039,67**	**31 941,23**
TOTAL	**1 675 839,55**	**1 372 787,88**

PRODUITS	2009	2008
PRODUITS D'EXPLOITATION		
706 PRESTATIONS ENTREPRISES	347 228,64	241 655,93
706 PRESTATIONS ETAT	194 864,21	136 456,62
706 PRESTATIONS REGION	553 443,11	311 934,32
706 PRESTATIONS ANPE	213 626,58	165 166,47
740 TRANSF. CHARGES CONTRATS AIDES	42 741,62	51 258,21
741 SUBVENTIONS ETAT	34 067,00	130 578,86
743 SUBVENTIONS DEPARTEMENT	62 500,00	27 050,00
744 SUBVENTIONS COMMUNES	0,00	2 731,00
745 SUBVENTIONS ORGANISMES SOCIAUX	0,00	5 719,20
746 SUBVENTIONS FONDS EUROPEENS	132 983,67	162 205,65
748 AUTRES SUBVENTIONS	79 380,00	93 500,00
758 PDTS DIVERS DE GESTION	1 616,55	1 690,19
781 REPRISE SUR PROVISIONS	3 795,00	4 462,90
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 666 246,38**	**1 334 409,35**
PRODUITS FINANCIERS		
761 PRODUITS DE PARTICIPATION	8,00	7,50
763 REVENUS DES AUTRES CREANCES	394,02	0,00
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**402,02**	**7,50**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
771 PRODUITS EXCEPT. S/ OPER. GESTION	0,00	0,00
777 QUOTE PART SUBV INVESTISSEMENT	0,00	0,00
778 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	9 191,15	38 371,03
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**9 191,15**	**38 371,03**
TOTAL	**1 675 839,55**	**1 372 787,88**

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2009, dont le total est de 725 425,56 Euros, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste dégageant un excédent de 40 039,67 Euros.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.
Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été élaborés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.
L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

21 – Fonds propres

Les fonds propres de l'association sont constitués de :
- Réserve pour report à nouveau pour 248 248,29 Euros,
- Réserve pour projet associatif dans le cadre de la démarche qualité pour 43 196,72 Euros,
- Réserve pour projet associatif dans le cadre du pôle Développement pour 45 018,14 Euros,
- Réserve pour projet associatif dans le cadre de la climatisation des locaux pour 12 195,92 Euros,
- Réserve pour projet associatif dans le cadre de la participation à la cafétéria du site pour 8052,00 Euros,
- Réserve pour projet associatif dans le cadre du changement des serrures pour 317,80 Euros.

22 – Subventions d'investissement

Aucune subvention d'investissement n'a été accordée en 2009. Les subventions d'investissement reçues avant 2005 sont réintégrées dans le compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués sur les biens acquis en contrepartie de ces subventions. Les subventions à partir de 2005 ne sont plus réintégrées au compte de résultat des années suivantes.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

Au 31 décembre 2009, le montant net des subventions non amorties ressort à :

Nom du financeur	Subvention brute	Cumul amortissement	Subvention nette
DRTEFP / REGION	93 467,20 €	71 070,13 €	22 397,07 €
Caisse d'Epargne	42 195,12 €	21 195,12 €	21 000,00 €
Total	135 662,32 €	92 265,25 €	43 397,07 €

23 – Immobilisations et état des amortissements

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 27 365,31 Euros et concernent principalement l'acquisition de matériel informatique et de matériel technique et des aménagements de locaux. Les amortissements ont été calculés en linéaire et sur 3 ans.

24 – Produits à recevoir (418100)

Libellé	Année 2009	Année 2008
ADEQUATION / POLE EMPLOI	23 474,00 €	13 752,36 €
AGEFIPH APP		4 119,20 €
AGGLO ANTENNES APP	13 880,00 €	15 400,00 €
DEPARTEMENT 76	12 500,00 €	
DRTEFP / FSE AFB	5 710,00 €	4 536,60 €
DRTEFP / FSE APP	96 817,42 €	192 611,88 €
ENTREPRISES AFB		128,04 €
ENTREPRISES APP	1 017,20 €	1 337,12 €
ENTREPRISES APAD	1 409,10 €	
ENTREPRISES MHL	81,00 €	
FONGECIF FORMATION BENTOURA M		608,88 €
MAIRIE MONTVILLE APP		1 900,00 €
OPCALIA TUTORAT BOYARD V		575,00 €
OPCALIA REMBT SALAIRES		5 221,65 €
POLE EMPLOI ADVF	6 268,18 €	
REGION ANTENNES APP	17 080,00 €	14 396,00 €
REGION RSB	22 232,70 €	9 785,70 €
REGION PSQ	12 865,20 €	1 942,70 €
REGION PLATEFORME AD	15 096,60 €	20 992,40 €
REGION FOAD	91 433,40 €	7 000,00 €
REGION INTERETS MORATOIRES	143,66 €	
Total	320 008,46 €	294 307,53 €

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

25 – Charges constatées d'avance (486000)

Il s'agit de l'ensemble des factures parvenues en 2009 relatives à l'exercice 2010.

Libellé	Année 2009	Année 2008
DESK PHOTOCOPIEUR (IL)	5 425,60 €	925,39 €
DESK PHOTOCOPIEUR (RE)	266,60€	167,44 €
EDF ABONNT N+1 (IL)	252,41 €	186,18 €
EDF ABONNT N+1 (RE)	117,30 €	112,83 €
FRANCE TELECOM ABONNT (RE)		62,07 €
SFR TELEPHONE (IL)	75,03 €	
SFR TELEPHONE (RE)	47,44 €	
SFR PORTABLE	62,19 €	
Total	6 246,57 €	1 453,91 €

26 – Fournisseurs - Factures non parvenues (408100)

Il s'agit de l'ensemble des factures non parvenues au 31/12/2009 relatives à l'exercice 2009.

Libellé	Année 2009	Année 2008
CABINET MAZARS CLOTURE DES COMPTES	2 691,00 €	2 631,20 €
CILIANCE COTISATION	3 516,00 €	2 839,00 €
DESK CONSO (RE)		32,02 €
EDF CONSO (IL)	54,92 €	
EDF CONSO (RE)	193,77 €	
FONGECIF COTISATION	4 625,00 €	3 405,00 €
FRANCE TELECOM TEL CONSO		19,08 €
FRANCE TELECOM TEL CONSO (RE)		92,39 €
OPCALIA COTISATION	20 618,42 €	19 150,16 €
SFR CONSO	42,67 €	
URSSAF COTISATION BENEVOLES	85,00 €	85,00 €
Total	31 826,78 €	28 253,85 €

27 – Dettes fiscales et sociales

Elles sont constituées de l'ensemble des cotisations dues au titre du mois de décembre 2009 en matière d'Urssaf, de Pôle Emploi et de taxe sur les salaires et de celles du 4ème trimestre 2009 en matière de caisses de retraite, de prévoyance et de cadres.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

28 – Divers – Charges à payer (468600)

Ce compte a été créé en 2007.

Libellé	Année 2009	Année 2008
DEPARTEMENT APP TROP PERCU	22 950,00 €	22 950,00 €
DRTEFP AFB TROP PERCU	31,40 €	31,40 €
DRTEFP APP TROP PERCU		3 207,75 €
Total	22 981,40 €	26 189,15 €

29 – Produits constatés d'avance (487000)

Libellé	Année 2009	Année 2008
APAPP HTE NDIE MAD CORBIN		4 564,36 €
DRTEFP MCC RAN	213,66 €	
ENTREPRISES AFB	4 978,20 €	
ENTREPRISES BC	1 020,00 €	
ENTREPRISES MHL	220,50 €	
MAIRIE FONTAINE LE BOURG		909,00 €
REGION PFAD		4 616,83 €
REGION PSQ		2 221,78 €
REGION RSB		5 515,15 €
Total	6 432,36 €	17 827,12 €

3 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

31 – Retraites

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte de la probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, est comptabilisé.

32 – Effectif à la clôture de l'exercice

L'effectif à la clôture de l'exercice est de 22 personnes permanentes auquel il faut ajouter 3 contrats CAE. L'effectif retenu est de 22 ETP.

33 – Droit Individuel à la Formation

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 1 890 heures au 31/12/2009.

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

MAZARS

MEDIA FORMATION

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2009

MEDIA FORMATION
siège : 8 bis rue de l'Industrie - Ile Lacroix
ROUEN (Seine-Maritime)

Siret n° 403.344.401.00027 / code APE 804 C

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

MAZARS

Média Formation

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le
31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, prévu à l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle visée à l'article L.612-5 du code de commerce.

2. Conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS

21. Conventions avec Promaction

Liste des conventions :

objet des conventions	nature de la facturation	montant facturé sur l'exercice en € en 2009
Prestations de Média pour Promaction	Formations dispensées par Média	5.720,00
Mise à disposition de personnel par Promaction	Personnel d'entretien + travaux rue d'Elbeuf	7.021,92
Mise à disposition de bureaux par Promaction	Loyers et charges locatives	111.037,53

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 11 mai 2010

Le commissaire aux comptes
Mazars

Jean-Guy LECOUTEUX

Monique THIBAULT

Praxity MEMBER GLOBAL ALLIANCE OF INDEPENDENT FIRMS